

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON 20220031

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 avril 2022

OBJET :

Construction d'un city-stade

L'an deux mille vingt-deux, le vingt avril, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, TONDU Mathieu, VERDENET Clotilde

Pouvoir : DELACOURT Marc donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, FLACEAU Chloé donne pouvoir à LARIVE Bruno, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, MENUT Brigitte donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi, QUEIREL Elodie donne pouvoir à FRANÇOIS Christine

Secrétaire de Séance : Nathalie GARCIA

Date de convocation du Conseil : 14 avril 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 5

Il est proposé de créer un terrain multisports de 24 m de long sur 12 m de large dont l'infrastructure est recouverte d'un gazon synthétique sablé, permettant de pratiquer jusqu'à huit sports différents : football, basket, handball, volley-ball, hockey, badminton, tennis-ballon et tennis.

Il s'agit d'offrir un lieu de loisirs et de convivialité pour tous les publics, mais également un véritable outil pédagogique et ludique sur la commune, dans un espace sécurisé pour les différents intervenants auprès des jeunes générations. Ce concept est très largement développé, notamment en zone rurale parce qu'il permet, à moindre coût, de disposer d'une infrastructure multisports utilisable par l'ensemble des habitants d'une commune, en particulier la jeunesse. Sur la communauté de commune de Miribel et du Plateau, Neyron est la seule commune à ne pas en disposer à ce jour.

La commune ne dispose d'aucun équipement sportif digne de ce nom permettant de pratiquer un sport collectif, même à titre de loisir.

Les besoins sont donc réels, tant pour l'école que pour le centre de loisirs, mais aussi les associations sportives qui peuvent, avec cet équipement, diversifier leurs activités.

Il sera donné en accès libre sur des créneaux à définir mais sera cependant prioritairement dédié à l'école et au centre de loisirs pendant leurs heures de fonctionnement. Un projet d'utilisation sera également mis en place en partenariat avec les associations qui le souhaiteront.

La localisation proposée pour le terrain multisports est le site de l'ancien terrain de basket en enrobé, à proximité de la salle polyvalente et du terrain de boule. La

Accusé de réception en préfecture
11/11/2022 15:53:03
Date de réception préfecture : 25/04/2022

présence du club-house et des vestiaires de foot, actuellement inutilisés hors des périodes du centre de loisirs est également un atout. Cela permettra également de commencer à reconstituer un pôle sportif sur la commune à proximité du chemin de halage, avec notamment le Tennis club à proximité.

Pour ce faire, les travaux consisteraient en l'aménagement d'un terrain multisports sur l'ancien terrain de basket du stade Francisque PAYE.

Le montant de ces travaux, estimé à 68 853,60 € TTC, se décompose comme suit :

Poste des dépenses	Montant prévisionnel HT	TVA 20 %	Montant TTC
Structure du terrain multisports	42 378,00	8 475,60	50 853,60
Travaux de préparation de la plateforme et des abords	15 000,00	3 000,00	18 000,00
Total	57 378,00	11 475,60	68 853,60

Cette opération peut être financée par le Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes au titre des subventions pour les équipements sportifs et par le Conseil départemental de l'Ain au titre du dispositif de contractualisation avec le département pour les équipements de proximité des communes.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Dépenses subventionnables	Taux	Montants subventions
REGION AURA		50%	28 689,00 €
DEPARTEMENT de l'AIN		30%	17 213,40 €

Total des subventions	45 902,40 €	Soit 80 % du coût total des dépenses
Autofinancement Ville de Neyron	11 475,60 €	
Coût HT	57 378,00 €	

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.

Le n° de SIRET de la commune est le 210 102 752 00016.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver :
 - o sur le site du Stade Francisque PAYE, la construction d'un terrain multisports pour un montant de 57 378,00 € HT soit 68 853,60 € TTC,
 - o le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- D'autoriser Mme la Maire à :

Accusé de réception en préfecture 001-210102752-20220420-20220031-DE Date de réception préfecture : 25/04/2022
--

2022031

- solliciter l'aide financière du Conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes au titre des subventions pour les équipements sportifs et du Conseil départemental de l'Ain au titre du dispositif de contractualisation 2022 avec le département au titre des équipements de proximité des communes
- entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commune s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception l'autorisant à les démarrer.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes sont inscrits au Budget primitif 2022 et réajustés au fur et à mesure des notifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 17 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE :

- D'adopter les propositions de M. le rapporteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20/04/2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :

Réception par la Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220420-2022031-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2022

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220420-20220031-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2022